

CODIFAB

comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois

Communiqué de presse
Paris, le 18 février 2011

Un nouveau président pour le CODIFAB

*Henri Griffon vient d'être élu président par le conseil d'administration
du comité le 16 février 2011*

Le 16 février 2011, Henri Griffon, 53 ans, accède à la présidence du Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois. Il succède à Joseph Grange, président du CODIFAB depuis 21 ans.

Docteur en droit, industriel de l'ameublement depuis cinq générations, Henri Griffon devient PDG des boutiques Griffon SAS en 1988. Cette même année, il entre à l'Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement en tant qu'administrateur. Depuis 1996, il était président de l'UNIFA, avant que Jean-Marie Lacombe ne soit élu à ce poste le 16 septembre 2010.

En parallèle de cette présidence, Henri Griffon dirige ou participe à la direction de différents organismes de développement de l'ameublement.

Tout d'abord, en 1997, il préside le Salon du Meuble de Paris, devenu un temps fort incontournable de l'ameublement. Puis en 2000, il devient vice-président du CODIFAB. En 2001, Henri Griffon occupe la présidence de la compagnie d'organisation des salons professionnels, que la profession vendra en 2008 au groupe Reed.

Dans le même temps, il préside la Commission des Foires et Salons du MEDEF¹ et entre au CLIMO² en tant que vice-président. Il assure aussi la fonction de trésorier du GFI³ de 2007 à 2010.

Passionné de création, Henri Griffon a été membre des commissions d'achat du FNAC (Fond National d'Art Contemporain) pour les arts plastiques et pour le design et les arts décoratifs. Il est membre du



1/2

¹ MEDEF : Mouvement des Entreprises de France

² CLIMO : Comité de Liaison des Industries de Main-d'œuvre

³ GFI : Groupe des Fédérations Industrielles

comité d'acquisition du musée d'Art Moderne de la ville de Paris depuis 2 ans et président du FRAC (Fond Régional d'Art Contemporain) des Pays de la Loire depuis 2000.

Pour Henri Griffon, le CODIFAB est un outil stratégique des professions de l'ameublement et du bois. Il permet l'accélération des projets, le rassemblement de différents métiers utilisant les mêmes matières premières autour d'objectifs communs. La convergence des projets et la synergie des moyens caractérisent parfaitement le rôle du CODIFAB.

Les industriels de l'ameublement et du bois sont au service de l'économie française. Dans le cadre de sa mission de service public, Le CODIFAB participe à la ré-industrialisation des territoires dans les secteurs concernés.

Ainsi, l'objectif d'Henri Griffon est de travailler avec toutes les organisations professionnelles et de rechercher cohérence et dynamisme avec tous les acteurs des espaces de vie qui agissent dans les domaines domestique ou professionnel.

Le CODIFA a été créé en 1971 à l'initiative de la profession de l'ameublement et a été transformé le 1er avril 2009 en CODIFAB avec deux conséquences :

- il est devenu un Comité Professionnel de Développement Economique régi par la loi de 1978 qui lui confère une mission de Service Public et définit ses missions (article 2) ;
- il gère désormais la taxe fiscale des Industries de l'Ameublement et du Bois.

Cette taxe créée par loi de finances a vu son champ de taxation précisé par arrêté ministériel.

Le CODIFAB a deux fonctions :

- la collecte de la taxe ;
- le financement d'actions collectives par le biais de subventions versées à des organismes ou gérées directement.